ECHO DU LAVOIR

Juin 2022

Aidez nous à limiter la consommation de papier en signalant à la mairie (03.81.58.56.57) que vous ne souhaitez plus recevoir l'écho du lavoir dans votre boîte aux lettres et consultez la version numérique en couleur :

https://grandfontaine.fr/echos-du-lavoir/

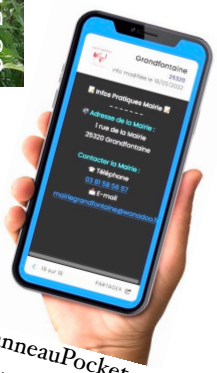

App PanneauPocket

(voir p. 18)

Edito

Chères Grandifontaines, chers Grandifontains,

Le dimanche 24 avril 2022, les Français ont réélu Emmanuel MACRON à la tête de notre pays. Ce choix a été fait par conviction pour certain·e·s, et par défaut pour d'autres.

Cette campagne a été particulière, en fin de covid 19, et comme prévu, l'abstention a battu des records.

Une nouvelle élection arrive les 12 et 19 juin 2022. Il s'agira d'élire les députés qui répondront aux défis de demain. Elu·e·s et assesseurs seront mobilisé·e·s pour vous accueillir.

Nous arrivons prochainement aux congés d'été. Les manifestations extérieures, sportives ou autres, reprennent. Les journées s'allongent et la chaleur augmente.

Le risque sécheresse n'est pas encore activé dans le Doubs, mais la vigilance est de mise. Le déficit pluviométrique sur la période de septembre à mars, est d'environ 30 %.

Des restrictions d'eau ne tarderont pas à venir sur le département. Espérons que ce nouveau gouvernement prendra la mesure de l'urgence climatique.

Mais parlons un peu de la vie de notre commune, du travail du conseil et des commissions :

Nous déplorons quelques vols de fleurs ou d'autres ornements dans le cimetière de Grandfontaine. La Gendarmerie de Saint-Vit en a été informée. Ce phénomène ne concerne pas seulement notre village. D'autres communes du Grand Besançon sont concernées.

Suite à la démission d'une conseillère, nous accueillons un nouveau conseiller municipal. Il s'agit de Monsieur Eridan SKANA, résidant chemin du Founelot. Il apportera ses compétences dans les commissions Urbanisme / Voirie et Travaux. Bienvenue à lui.

Après différents reports liés à la COVID 19, nous avons programmé l'inauguration de l'école élémentaire suite à sa réhabilitation, le 25 juin 2022 à 10h00. Vous êtes tou·te·s convié·e·s.

Devant la baisse des effectifs en maternelle, nous pourrions perdre une classe à la rentrée prochaine. Nous sommes en relation avec la directrice de l'école maternelle et le Rectorat pour suivre ce dossier, en espérant que nos arguments puissent éviter cette fermeture.

Le service Voirie de Grand Besançon Métropole travaille sur le dossier de piste cyclable sur le secteur de la Belle Etoile. Une première présentation a été faite en mairie de FRANOIS. Le montant de la participation de la commune n'est pas encore connu.

Nous avons eu la joie de recevoir à l'espace sportif de Grandfontaine au mois de mai, le Raid Handi-Forts (voir article dans ce numéro).

Nous travaillons actuellement sur la prochaine fête de la musique, qui aura lieu le vendredi 17 juin 2022. Une démonstration de l'école de musique aura lieu à l'église vers 18h. Ensuite la danse sera présente sur la place de la Bascule, suivie par un concert du groupe *Havana Blue*. Vous pourrez également vous restaurer et boire un verre entre amis.

Les feux d'artifice auront lieu le 13 juillet au soir, sur le stade de Grandfontaine, en partenariat avec la commune de Montferrand-le-Château et le mardi des Rives sera organisé sur la commune de Montferrand-le-Château le 23 Août 2022 (voir article page 14) .

A la veille des vacances estivales, le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter un bel été et un repos bien mérité.

Votre Maire

Henri BERMOND

Sommaire

Edito	2
Etat civil	3
En bref	4
Flamme olympique	5
Un peu d'histoire	6
A l'honneur	7
Urbanisme	8
Budget	9
Code de la route	11
Club climat	12
SYBERT	13
Echos des Assos	14
Patrimoine culturel	15
Expression libre	16
Risques solaires	17
Avant de se quitter	18
Vie pratique	19
Raid Handi-Forts	20

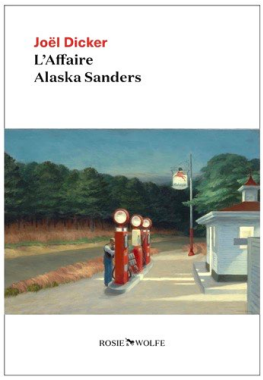

Etat civil

Naissance :

- Sohan FELICE 11 avril 2022
- Alice RICHARD 13 mai 2022
- Issa GARES 18 mai 2022

Mariage :

- Delphine CATTET et Mathieu PILLOT 19 avril 2022
- Fabienne CHETAIL et Julien HENRIET 04 juin 2022

Décès :

- Françoise AUBERT 21 février 2022
- Jean-Noël THOMAS 29 mars 2022
- Marie-Françoise CADET 29 mars 2022

BIBLIOTHEQUE

Nos nouveaux romans adultes :

Porca Miseria	Tonino Benacquista
La ritournelle	Aurélie Valognes
Regardez-nous danser.	Leïla Slimani
Le code de Katharina	Jorn Lier Horst
L'affaire Alaska Sanders	Joël Dicker
Les douleurs fantômes	Mélissa Da Costa
Kasso	Jacky Schwartzmann
Vice	Laurent Chalumeau
Entre chien et loup	Anthony Delon
Dix âmes pas plus.	Ragnar Jonasson
Nouvelle babel	Michel Bussi
Miss Dior	Justine Picardie
Lucia	Bernard Minier
La déraison	Agnès Martin-Lugano
Les dominos de la vie	Laure Manel

Et beaucoup d'autres à consulter sur notre site.

Rappels :

site : https://www.bibliotheque-grandfontaine25320.fr

Inscription gratuite pour tou·te·s et horaires sur la page d'accueil.

En bref

Premier roman

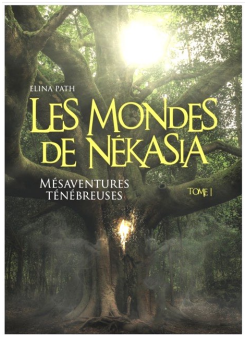

La famille Furlan s'est installée à Grandfontaine en 2000. A seulement 16 ans, Clara rentre dans le monde de l'écriture avec la publication de son premier roman. Sous le pseudonyme d'***Elina Path***, elle nous livre le premier tome d'une saga qui s'intitule : « ***Les Mondes de Nékasia*** ».

Ce premier ouvrage vous fera voyager dans l'imagination débordante de Clara. Au programme de cette première aventure fantastique : rebondissements et suspense. Le tome suivant est en court d'écriture... @ suivre !

Stage de récupération de points de permis de conduire

Vous avez perdu des points sur votre permis de conduire ? Comment les récupérer ?

Avec le temps vous pouvez retrouver vos points dans un délai de :

- 6 mois* pour la perte d'un point unique
- 2 ans* pour une infraction de 2ème ou 3ème classe
- 3 ans* pour une infraction de 4ème ou 5ème classe
- 10 ans après la notification de la perte même si d'autres points ont été perdus ensuite

Vous avez la possibilité de faire un stage par an :

Attention, les offres commerciales abondent. La liste des centres est disponible en préfecture. Dans le Doubs, il y a 8 organismes agréés :

- **Actiroute** *: 02.51.50.07.72 - info@actiroute.com*
- **AFER** *: 06.24.18.32.41 - afer.wnr@gmail.com*
- **Automobile Club Association** *: 09.70.40.11.11*
  gestion- stages@automobileclub.org
- **D'un Point à l'Autre** *: 04.89.29.33.03*
  doubs@d-un-point-a-l-autre.fr
- **Educavision** : *03.84.26.00.48*
  contact.educavision@orange.fr
- **Formation 25** *: 06.50.23.16.28*
  formation25@live.fr
- **La Prévention Routière** *: 03.81.82.25.51*
  25@preventionroutiere.com
- **Léo Points Consultant** *: 07.86.09.16.31*
  leopointsconsultant@gmail.com

Votre solde de points est consultable sur :

https://tele7.interieur.gouv.fr/tlp/consultation

Concernant les prix pratiqués, seuls deux organismes ont répondu à nos sollicitations : l'association AFER (à partir de 225 €) et Léo Points Consultant (259€ à 295€).

Les prix observés sur les sites Internet regroupant les offres sont souvent supérieurs à ceux obtenus en appelant directement les organismes.

* *Aucune infraction n'est permise pendant cette période.*

Pour plus de détails :

https://www.securite-routiere.gouv.fr/le-permis-points

Participation Citoyenne

Nous vous rappelons que la commune de Grandfontaine est engagée dans le dispositif « Participation citoyenne » avec 8 référents de quartier à qui vous pouvez vous adresser si vous constatez des faits préoccupants.

➡ Retrouver la liste des référents sur le site de la mairie

https://grandfontaine.fr/vie-pratique/participation-citoyenne/

Par ailleurs, à l'approche de l'été et des départs en vacances, n'hésitez pas à informer la gendarmerie de Saint-Vit de vos dates d'absence, c'est l'opération « tranquillité vacances ».

Offre d'emploi

La commune de Montferrand-le-Château recherche un·e **agent technique polyvalent** saisonnier chargé·e de travaux d'entretien général (espaces verts, voiries, matériel, outillage, véhicules). Elle·Il pourra réaliser des interventions techniques diverses dans différents domaines :

- participer à l'installation du mobilier urbain,
- aider à l'organisation matérielle des manifestations,
- assurer le montage et démontage des structures liées aux manifestations,
- apporter son aide à l'équipe technique dans le cadre de la polyvalence liée au poste.

Profil : Goût et motivation pour le travail en extérieur, bonne condition physique, dynamisme, esprit d'équipe, disponibilité, sens des responsabilités, sensibilité aux règles de sécurité.
Respect des règles professionnelles, éthiques et déontologiques, sens du service public.

Permis B exigé

Temps de travail : 35 h 00 hebdomadaires.

Période : du 01/07/22 au 30/09/22 (3 mois)

Envoi C.V. :

secretariat@montferrand-le-chateau.fr ou directement en mairie

Pour tout renseignement : ***03.81.56.67.89*** (*service Ressources Humaines*)

Torche Olympique à l'école de Grandfontaine

CC-BY-NC-SA Marie Piot - 2022

La torche des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020 est venue à la rencontre des enfants de l'école élémentaire de Grandfontaine. Un intervenant leur a d'abord expliqué l'histoire des Jeux Olympiques depuis leur création jusqu'à nos jours. Il a ensuite sorti la torche de son étui pour la présenter aux enfants. Cette dernière a toujours une signification en rapport avec le pays organisateur. En ce qui concerne celle de TOKYO 2020, elle représente une fleur de cerisier, arbre très courant en Asie, avec ses 5 cylindres et sa couleur rose. Elle est faite d'une seule feuille d'aluminium et ne pèse que 1,2 kg.

Crédits – IOC / Greg Martin

Pour les Jeux Olympiques de Paris 2024 la torche sera allumée avec les rayons du soleil en Grèce et voyagera en bateau jusqu'en France pour commencer son long périple à travers toute la France métropole et un territoire d'outre-mer. Elle permettra de mettre en valeur et en avant notre beau patrimoine à travers les caméras du monde entier. Elle sera le symbole d'unité et de paix de ces JO. Son design sera dévoilé courant 2023 et son parcours sera connu au 3e trimestre 2023.

Pour porter la flamme Olympique il n'est pas nécessaire d'être une célébrité. Un concours sera lancé dès septembre 2023 pour choisir les personnes qui auront ce privilège. Chaque candidat doit inspirer le monde qui l'entoure pour pouvoir être sélectionné.

CC-BY-NC-SA Marie Piot - 2022

Les Jeux Olympiques de Paris auront lieu

du 26 juillet au 11 août 2024

et les Paralympiques

du 28 août au 8 septembre 2024.

A vos marques, prêt, partez !

Un peu d'histoire de notre beau village

Partons à la rencontre de l'histoire de notre beau village. A travers plusieurs numéros de l'écho du lavoir, nous allons traverser les siècles et les millénaires. De 2700 av. J-C à nos jours, notre village a vécu énormément de péripéties et nous allons les découvrir ensemble.

A l'endroit de l'actuel chemin du marquis, quatre haches en bronze ont été découvertes. Elles sont datées de plusieurs époques différentes. Elles auraient été fabriquées durant l'Âge du Bronze ancien, moyen et final, soit entre 2700 av. J-C et 900 av. J-C.

Puis vient l'époque gallo-romaine de 52 av. J-C à 486 ap. J-C. Une voie romaine a été découverte près de l'actuel chemin du marquis. Elle permettait de rejoindre Lyon ou Chalon-sur-Saône depuis Besançon. Toujours près du chemin du marquis, des vestiges de tuiles et des traces d'occupation humaine datant de cette époque ont été découvertes. Des briques et des tuileaux gallo-romains ont également été trouvés près de l'église actuelle.

Un « buste d'amour nu aux ailes déployées », faisant maintenant partie des collections du Musée des Beaux-arts et d'Archéologie de Besançon a été mis au jour sur la commune en 1853 (numéro d'inventaire 853.1.1).

Dans le prochain numéro nous aborderons le Moyen-Âge qui est une période assez complexe pour Grandfontaine.

Rallye Photo : Le but du jeu est de se balader dans Grandfontaine pour retrouver ces lieux :

Images du jeu

Les réponses seront publiées sur Facebook le 15 juillet et dans le prochain numéro de l'écho du lavoir.

Si vous avez des connaissances à partager sur notre village n'hésitez pas à contacter la mairie pour que nous puissions nous rencontrer.

Réponse au jeu du numéro précédent (de gauche à droite) :

Première ligne : *mur de soutènement du ruisseau – panneau pédagogique vers la source – borne vers le pont de chemin de fer*

Deuxième ligne : *faitage du lavoir – transformateur vers la source – transformateur de l'aire de jeux (chemin du founelot – chemin du marquis)*

Entrepreneur de Grandfontaine à l'honneur

Entreprise CABLAC – Zone artisanale de Grandfontaine

Parmi les sociétés implantées dans la zone artisanale de Grandfontaine, se trouve l'entreprise CABLAC.

Historique de la société :

Créée en 1999 par Monsieur Christian GAUTHERON, elle était à l'origine implantée à Velesmes-Essarts.

A la recherche de locaux plus grands, c'est à Grandfontaine qu'elle est venue s'installer en 2006.

Monsieur Jérémie WELSCHINGER, qui travaillait au sein de la société, l'a reprise en 2015.

L'entreprise compte aujourd'hui une quarantaine de salariés, dont 5 commerciaux itinérants (3 sur le secteur Est, 1 secteur Lyon, 1 secteur Sud-Ouest) et 3 équipes de pose.

Domaines d'activités :

CABLAC conçoit et commercialise du matériel de levage et d'arrimage.

« *Nous sommes dotés d'ateliers de fabrication sur place, pour assurer la fabrication des câbles, chaines et textiles. Fabriquer sur place permet d'assurer une qualité, une réactivité et une adaptabilité aux besoins de la clientèle* ».

Les clients sont des particuliers ou des professionnels, principalement situés en France, ainsi qu'en Espagne et dans les pays de l'Europe de l'Est.

Au fil des années, CABLAC a su se développer pour enrichir ses domaines de compétences :

« *- Un bureau d'étude complémentaire a été créé pour concevoir des accessoires et appareils sur mesure, notamment grâce à un logiciel 3D, afin de répondre à des demandes spécifiques;*

- CABLAC SECU: installation de garde corps en toiture pour prévenir les risques de chutes sur toiture;

- CABLAC CONTROLE: bureau de contrôle pour la vérification périodique des accessoires de levage et équipements de protection collective et individuelle;

- CABLAC PARC : fourniture de câbles et équipements pour les parcs acrobatiques en hauteur (accrobranche) ».

Projets réalisés et à réaliser :

Du côté des dernières évolutions, la société s'est dotée de panneaux photovoltaïques sur les toitures de ses 3 bâtiments.

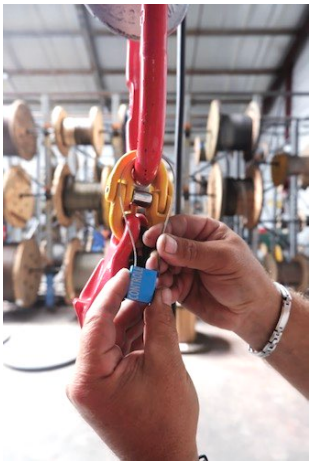

Elle a également investi dans une machine à découpe particulière, ainsi que dans des automates en couture : « *nous voulons valoriser le savoir-faire français, dans nos ateliers* ».

Et concernant les futurs projets, l'entreprise construit actuellement un nouveau bâtiment dans la zone artisanale. Elle dispose en effet de 4.000 m^2 de stock sur place, et souhaite encore s'agrandir.

« *Nous avons la volonté de continuer à développer de nouvelles activités* ».

Contact :

CABLAC, 14 zone artisanale, 25320 GRANDFONTAINE

Téléphone : *03.81.58.46.00*

Site internet : *https://www.cablac.fr/*

Urbanisme

Grand Besançon Métropole (GBM) réunit aujourd'hui environ 200.000 habitants, répartis dans 68 communes sur 528 km². Comme toutes les grandes agglomérations, elle est confrontée à l'étalement urbain lié au développement des résidences de plus en plus éloignées du lieu de travail. Non seulement 60.000 hectares de terres naturelles ou agricoles disparaissent chaque année en France (6 fois la surface de Paris), les déplacements génèrent des embouteillages et de la pollution ; les personnes passent de plus en plus de temps dans les transports : ainsi, selon une enquête de 2018, les habitants du Grand Besançon passent en moyenne 53 minutes par jour à se déplacer et parcourent en moyenne 16 km.

Partant de ce constat, et pour répondre aux enjeux économiques (maintenir le dynamisme et l'attractivité de Grand Besançon), environnementaux (réduire l'impact écologique de nos activités) et sociaux (assurer une mixité sociale et une qualité de vie pour tous), GBM élabore son PLUi (*Plan Local Urbain intercommunal*) qui vise donc à organiser le développement de GBM pour les 15 années à venir en respectant les règles nationales (et notamment l'objectif *Zéro Artificialisation Nette* ou ZAN d'ici 2050), en définissant des règles d'occupation des sols, de construction, de manière cohérente sur les différentes communes. Mais ce plan doit aussi protéger les espaces naturels, offrir une diversité de logements, accompagner le développement économique indispensable pour maintenir l'attractivité de l'aire urbaine bisontine, et favoriser des mobilités *plus douces*.

L'objectif ZAN à l'horizon 2050 :

Fixé dans *la Loi Climat et Résilience,* il exige de diviser par deux le rythme d'artificialisation par rapport à la consommation d'espaces observée depuis 2010. Ainsi Besançon a artificialisé 80 ha de 2010 à 2017 ; elle aurait donc droit à artificialiser 50% des 100 ha déjà consommés entre 2010-2020 soit 50 ha. Le SRADDET (*Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires*) Bourgogne Franche-Comté qui est chargé de sa planification au niveau régional demande donc au SCoT (*Schéma de Cohérence Territoriale*) de développer une stratégie autour de 3 axes :

- **E**viter l'artificialisation ;
- **R**éduire l'artificialisation ;
- **C**ompenser les surfaces imperméabilisées.

L'artificialisation du sol ou d'un milieu, d'un habitat naturel ou semi-naturel est la perte de ses qualités : sa naturalité, qualité qui inclut une capacité autoentretenue à abriter une certaine biodiversité, des cycles naturels (cycles du carbone, de l'azote, de l'eau, de l'oxygène…) et ses qualités biogéochimiques (puits de carbone par exemple).

Il s'agira donc de construire sans consommer d'espace naturel et donc de favoriser le renouvellement urbain en privilégiant les friches, les dents creuses, en envisageant la division parcellaire, en réhabilitant le bâti existant. Mais si des objectifs de développement exigent une extension urbaine, alors les surfaces imperméabilisées devront être compensées (le site de la Rhodiaceta aménagé en parc urbain est un exemple de dés-imperméabilisation). Ces objectifs se superposent donc au PLUi en cours d'élaboration.

Pour y parvenir, des réunions se tiennent régulièrement avec les élu·e·s des différentes communes et le calendrier s'élabore progressivement :

- **2022** : débat sur le PADD (*Projet d'Aménagement et de Développement Durable*)
- **2023** : projet de zonage, de règlement et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- **2024** : arrêt du projet et enquête publique
- **2025** : approbation du PLUi et entrée en vigueur

Chacun d'entre nous, concerné par ces enjeux, peut se rendre sur le site *grandbesancon.fr* pour s'informer davantage. Il peut aussi poser des questions ou apporter sa contribution sur le registre de concertation installé au Secrétariat de Mairie de Grandfontaine ou encore déposer une observation sur le site de *grandbesancon.fr* rubrique PLUi : Je participe à la concertation

A consulter pour aller plus loin : *https://www.audab.org/* et *https://www.bourgognefranchecomte.fr/*

Budget 2022

Le cadre général du budget

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « *Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

La présente note répond à cette obligation, elle est disponible sur le site Internet de la commune :

https://grandfontaine.fr/

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 a été présenté au conseil municipal dans sa séance du 8 avril 2022 pour approbation.

Dans un contexte financier incertain, le budget primitif 2022 veille à la préservation de la qualité du service public local, au maintien d'un niveau d'investissement significatif répondant aux besoins de proximité et à notre maîtrise de la fiscalité, tout en maintenant une gestion rigoureuse.

Les grandes orientations pour l'année 2022 sont :

➡ ***Hausse des taux d'imposition locaux de 2% pour 2022***

Pour faire face à une compression future des dotations, en particulier du Grand Besançon (baisse de 30% de la taxe d'aménagement, possible baisse du fond national de péréquation des ressources intercommunales et communal - FPIC) et dans un contexte de charges de fonctionnement malheureusement en croissance, une augmentation des taxes locales de 2 % a été votée.

Les taux passeront de 38,74 à 39,51 pour la taxe foncière (bâti) et de 28,82 à 29,40 pour la taxe foncière (non bâti).

➡ ***Pas de recours à l'emprunt pour financer les investissements***

Après trois années marquées par des investissements importants (crèche, restructuration du groupe scolaire) pour lesquels nous avions eu recours à l'emprunt, cet exercice, comme celui de l'an passé, s'autofinancera dans son intégralité.

Principaux investissements envisagés :

- Rénovation des trottoirs rue de l'église
- Tranche de caveaux et relevage des tombes au cimetière
- Accessibilité de l'église
- Extension de l'atelier municipal
- Aménagement des aires de jeux

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien : la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement 2022 représentent ***1.278.000 €***, réparties de la façon suivante :

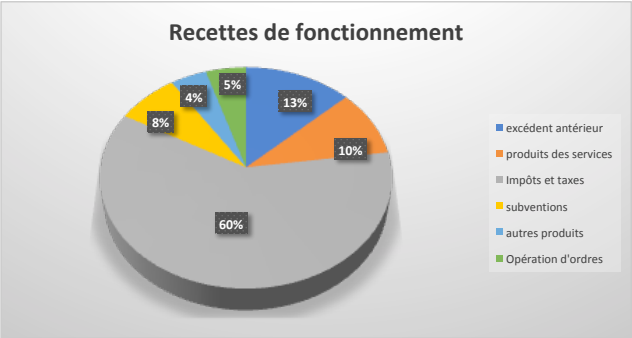

Les impôts et taxes représentent 60% des recettes de fonctionnement.

Les dotations et participations (notamment la Dotation Globale de Fonctionnement de l'état) restent stables par rapport à l'année dernière et représentent presque 8% des recettes de fonctionnement.

Le produit des services est principalement lié à la vente de bois qui devrait être conséquente cette année et représenter 10% des recettes.

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux dépenses engagées pour la réalisation des services proposés à la population : crèche, cantine, périscolaire, maintenances nécessaires au maintien du patrimoine, frais de personnel, subventions accordées, intérêts de la dette… et le virement en autofinancement à la section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent ***1.278.000 €***, réparties de la façon suivante :

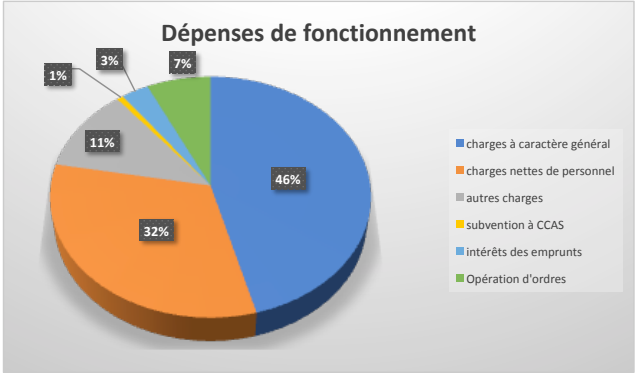

Le virement à la section d'investissement d'un montant de 302.000 € représente la capacité d'autofinancement de la commune.

Les charges à caractère général représentent 46% des dépenses de fonctionnement dont une part importante est dédiée à l'accueil de la petite enfance et le périscolaire (la gestion de ces services est confiée à Familles Rurales).

Les charges de personnel sont en légère augmentation à 32% des dépenses de fonctionnement en raison de rattrapages salariaux sur l'ensemble du personnel. La commune emploie à ce jour 9 personnes soit environ 8 Equivalents Temps Plein.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée au projet de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

➡ En dépenses : Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création.

➡ En recettes :

- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, à la réfection d'un éclairage public…) ;
- Le FCTVA, qui est une compensation de l'Etat à la commune, à un taux forfaitaire de 16,404% des dépenses réelles d'investissement ;
- Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) ;
- Les emprunts éventuels ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé.

Dépenses d'investissement :

Solde d'exécution d'investissement reporté : 164.582,45 €

Opérations d'ordre : 62.767,09 €

Remboursement emprunts (capital) : 161.875,93 €

Attribution de compensation d'investissement (Grand Besançon) : 68.803,09 €

Travaux sylvicoles : 8.055,00 €

Autres immobilisations corporelles : 103.916,44 €

Cimetière : 40.000,00 €

Soit un total de 610.000 €

Les recettes d'investissement :

A l'équilibre représentent donc 610.000 €, réparties de la façon suivante :

- Virement de la section de fonctionnement : 302.000,00 €
- Opérations d'ordre : 69.156,50 €
- FCTVA : 21.100,00 €
- Taxe d'aménagement : 15.482,00 €
- Excédent fonctionnement N-1 : 171.922,55 €
- Subventions : 30.338,95 €

Etat de la dette à fin 2021

N° emprunt	Etabl.	Date emprunt	Durée (en mois)	Date de fin	Objet	Capital	CRD 31/12/2020	Échéances 2021	Intérêts payés	Capital amorti	CRD fin 2021
n°56045861631	CRCA	19/12/2011	180	sept-26	Aménagement place de la Bascule	200 000,00 €	64 425,46 €	16 515,75 €	2 952,55 €	13 563,20 €	50 862,26 €
n° 561/2010	CAF	01/05/2012	120	Soldé	Aménagement de locaux périscolaires	61 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
n° 3522752	CE	15/10/2009	180	sept-24	Investissements 2009	200 000,00 €	50 000,15 €	14 993,82 €	1 660,50 €	13 333,32 €	36 666,83 €
n° 07093918	BPBFC	18/10/2008	300	juil-33	Construction école maternelle	650 000,00 €	334 890,75 €	36 017,18 €	9 751,22 €	26 265,96 €	308 624,79 €
n° 07073855	BPBFC	04/10/2007	240	oct-26	Construction école maternelle	200 000,00 €	77 361,10 €	13 969,29 €	2 320,83 €	11 648,46 €	65 712,64 €
n° 07063021	BPBFC	06/03/2006	240	déc-25	Achat immeuble Morland/Cassuly	200 000,00 €	63 516,59 €	13 885,04 €	2 039,16 €	11 845,88 €	51 670,71 €
n° 087177901	BPBFC	16/06/2016	180	mars-31	Terrain Habitat 25	175 000,00 €	119 583,27 €	13 556,09 €	1 889,41 €	11 666,68 €	107 916,59 €
n° 08726388	BPBFC	04/10/2016	180	juil-31	Investissements 2016	180 000,00 €	129 000,00 €	13 668,30 €	1 668,30 €	12 000,00 €	117 000,00 €
n° 08784703	BPBFC	25/06/2018	225	mars-37	Multi accueil	400 000,00 €	340 000,00 €	24 930,00 €	4 930,00 €	20 000,00 €	320 000,00 €
n° AN096886	CE	17/05/2019	180	janv-33	Restructuration EP - Phases 1 et 2	340 000,00 €	294 666,66 €	24 213,67 €	3 447,60 €	22 666,67 €	271 999,99 €
n° 08859933	BPBFC	09/10/2020	180	déc-34	Restructuration EP - Phase 3	270 000,00 €	252 000,00 €	19 537,20 €	1 537,20 €	18 000,00 €	234 000,00 €
						Totaux	**1 725 443,98 €**	**191 286,34 €**	**32 196,77 €**	**160 990,17 €**	**1 564 453,81 €**

Code de la route : Arrêt minute

Depuis un an, la municipalité a œuvré à l'amélioration du respect des règles de stationnement aux abords de l'école. Les retours des usagers de l'école sont positifs, en particuliers au niveau des places handicapées le long de la CD 12. Pour autant, il reste encore du travail en ce qui concerne l'arrêt minute.

Un rappel en deux points :

- L'arrêt ne peut se faire que dans le sens de circulation (voie à double sens : art. R417-1 §2 - amende de 2ème classe)
- Un arrêt minute est un cas particulier d'interdiction de stationner. Les emplacements d'Arrêt Minute sont prévus pour que vous puissiez vous y arrêter quelques instants seulement pour permettre à quelqu'un de monter ou descendre de votre véhicule, en toute sécurité, à l'écart de la circulation. Un arrêt jugé abusif est sanctionné d'une amende de 4ème classe.

En anglais, ces aires de Dépose-Minute s'appellent « *Kiss & Ride* », littéralement « *un baiser et on repart* » avec sa voiture, ce qui insiste bien sur la brièveté de l'arrêt.

Qu'est-ce qu'un arrêt ?

Dans le Code de la route, un arrêt est une immobilisation du véhicule de courte durée. Le conducteur doit rester à proximité du véhicule et pouvoir le déplacer à tout moment.

De cette façon, si la voiture arrêtée gêne un autre usager, le conducteur peut la déplacer immédiatement.

Qu'est-ce qu'un stationnement ?

Le stationnement est une immobilisation du véhicule, sans que le conducteur reste à proximité de celui-ci. Il peut être de durée variable et doit se faire sur un emplacement autorisé au stationnement.

Pour être clair, quitter votre véhicule pour accompagner votre enfant transforme un arrêt autorisé en stationnement interdit.

Illustration d'arrêt à contre-sens

Les sanctions sont déterminées en fonction du type d'infraction :

CONTRAVENTION	AMENDE MAXIMUM	AMENDE FORFAITAIRE
Classe 1	38 €	11 €
Classe 2	150 €	35 €
Classe 3	450 €	68 €
Classe 4	750 €	135 €
Classe 5	1500 € à 3000 €	Néant
DELIT	3750 € au mimimum	

Club climat

Au mois d'avril 2022, le groupe de travail III du GIEC a publié un rapport intitulé « Atténuation du changement climatique ». Les scientifiques nous alertent inlassablement sur le caractère alarmant de la situation climatique actuelle et à venir.

Le traitement médiatique du sujet, à l'image de la façon dont les citoyens reçoivent cette information, est assez disparate. Beaucoup de média alimentent l'éco-anxiété à l'image de ces titres :

- Réchauffement climatique : « Près de la moitié de l'humanité vit dans une zone de danger » (figaro.fr - *28/02/2022*)
- Canicule, famine, pénurie d'eau... Le Giec tire la sonnette d'alarme sur le climat (marianne.net - *23/06/2021*)
- Climat. À quelle condition demain sera-t-il vivable ? Les réponses du rapport du Giec (humanite.fr - *28/02/2022*)

La communication autour du climat a tendance à se centrer sur le scénario « +1,5°C » considéré à notre portée si nous décidons collectivement de changer de modèle de société. Le risque de ce positionnement est de créer deux camps : les optimistes combattifs d'un côté qui se mobilisent, s'impliquent voire militent et de l'autre les pessimistes résignés qui baissent les bras.

Souvenons-nous que ce n'est qu'un scénario parmi 4. Si l'on fait un pas de côté, on constate que le scénario « +1,5°C » est celui qui nous exposeraient le moins aux changements climatiques. C'est également le plus ambitieux donc celui qui exige les réactions les plus rapides et radicales. Il met chacun d'entre nous « sous pression ». Terme à la fois positif et négatif et qui nous ramène à la dualité combattre *vs* se résigner.

Sur le plan psychologique, la résignation est une réaction tout à fait commune, bien qu'improductive dans notre cas. Rappelons un point essentiel : chaque changement de comportement aussi minime soit-il nous éloigne du scénario le plus pessimiste (+5°C dans l'état actuel de nos connaissances). Or il n'est pas difficile d'imaginer les conséquences d'une telle élévation de température sur nos existences.

Comment sortir de notre torpeur et passer de la conscience du problème à l'action ?

Le Club Climat œuvre en ce sens. Un des outils disponibles pour aider chacun à franchir ce cap psychologique est la « conversation carbone ».

Élaborées à Cambridge, en 2006 par la psychologue Rosemary Randall et l'ingénieur Andy Brown, les ***Conversations Carbone*** sont basées sur des ateliers participatifs encadrés par deux animateurs certifiés, qui vous accompagnent vers un mode de vie plus sobre en carbone.
Données chiffrées, discussions de groupe, exercices et jeux vous aident à trouver vos propres solutions pour un changement durable !

Si cette expérience vous tente, contacter :

conversations-carbone@grandbesancon.fr

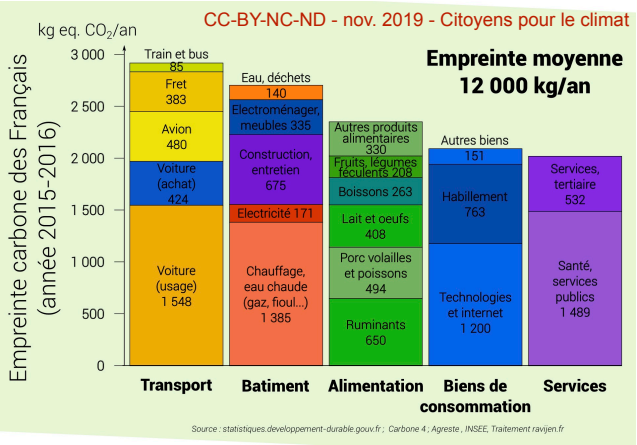

Pour agir, il peut être utile d'avoir une vision globale de notre emprunte carbone. Le document ci-dessus est extrait d'une affiche construite par *Citoyens Pour Le Climat* (CPLC), un mouvement social écologiste national, à but non lucratif représenté dans le Club Climat de GBM (*https://citoyenspourleclimat.org/*).

On voit qu'en moyenne le transport représente 24% de notre empreinte, le bâtiment 22%, l'alimentation 19%, les biens de consommation 18%, et les services 17%.

Une analyse plus fine fait un peu bouger les lignes. En effet, le Fret est un transport de marchandises, son impact se répartit sur toutes les catégories car l'essence de nos véhicules est acheminée par camions jusqu'aux stations, les matériaux de construction, les biens de consommation et alimentaires également. Il n'est pas question ici de se perdre dans les chiffres, mais d'appréhender l'ensemble des actes du quotidien et de questionner nos choix.

La méthode « BISOU »

B comme BESOIN

A quel besoin ce choix répond-il ?

I comme IMMEDIAT

Puis-je attendre quelques jours avant de me décider ?

S comme SEMBLABLE

Ai-je déjà fait un choix qui a la même finalité ?

O comme ORIGINE

Quel est l'origine de ce produit, de ce service ?

U comme UTILE

Ce choix va-t-il m'apporter un confort primordial ? Va-t-il participer à mon bonheur ?

Il existe un ***score du bonheur*** basé sur le PIB par habitant, le soutien social, l'espérance de vie en bonne santé, la liberté dans les choix de vie de l'individu, la générosité perçue, et le faible niveau de corruption perçue.

En 2019, la France occupait le 24ème rang*. Finlande, Danemark, Norvège et Islande occupent les 4 premières places.

Nous avons tendance à nous focaliser sur le pouvoir d'achat et le niveau de richesse. Le PIB par habitant est alors l'instrument de mesure. En 2019, la France occupait le 25ème rang*, la Finlande le 22ème rang, le Danemark le 13ème rang, la Norvège le 6ème rang et l'Islande le 14ème rang. A contrario, le Qatar qui occupe le 1er rang en terme de PIB par habitant occupe le 29ème rang du score du bonheur.

Source : Wikipedia

Un dicton populaire nous dit que :

« *L'argent ne fait pas le bonheur, mais il y participe.* »

Moralité : Il serait peut-être plus judicieux de conclure que « l'achat ne fait pas le bonheur ».

** sur un total de 156 pays*

Sybert : tri sélectif

Quel est le devenir du contenu de notre bac jaune ?

En photos :

A l'issue d'un processus complexe, les matériaux triés sont conditionnés en cubes compressés. Des transporteurs les acheminent alors vers des entreprises spécialisées par type de matériaux.

Reprenons le processus à son point de départ

Les camions déposent leur chargement sur une plateforme :

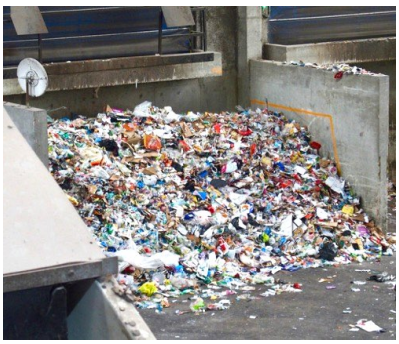

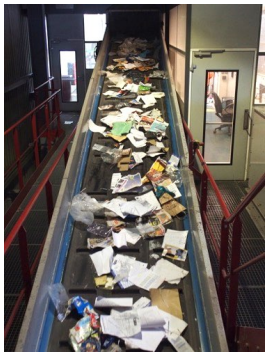

Une chargeuse alimente un tapis roulant qui achemine les déchets en passe de devenir une ressource vers les différents postes de tri.

Un système magnétique retire les matériaux ferreux, le reste des procédés de séparation combine un immense tambour et un système d'aspiration piloté par une analyse des images fournies en temps réel et traitées par un système informatique. Il reste alors une intervention humaine pour certains matériaux type aluminium et certaines bouteilles en plastiques autre que polyéthylène (PE).

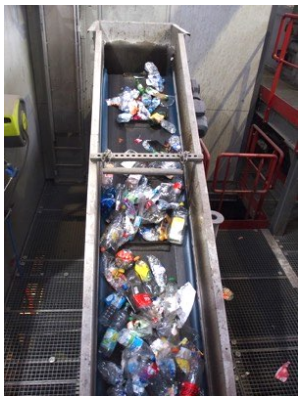

ECHOS DES ASSOS

La ***fête de la musique*** aura lieu le vendredi 17 juin à Grandfontaine. Les élèves de l'école de musique Emica se produiront d'abord à l'église de Grandfontaine à 18h. Les festivités se poursuivront ensuite place de la bascule avec des démonstrations de danse du club des loisirs à 19h et seront suivies dans la soirée par le concert de *Havana blue*. Il y aura possibilité de se restaurer et de se rafraîchir sur place pour un bon moment de convivialité. Venez nombreux !

Le ***tennis club Grandfontaine*** a eu la tristesse de perdre son professeur pour les adultes Alain André qui enseignait ici depuis plus de trois ans. Les adhérentes et adhérents du club se joignent à la douleur de sa famille, de son épouse Francine et de sa fille Alice. Tous garderont en mémoire son professionnalisme, son humour, sa bonhommie et ses conseils avisés.

N.B. : Les cours seront assurés jusqu'à la fin de l'année.

L'été en fête : Marché, Musique au bord de l'eau et feux d'artifice

Le ***marché des 3 villages*** revient le 1er juillet prochain à Grandfontaine avec ses nombreux exposants locaux. A cette occasion, l'animation musicale sera assurée par le groupe « Poule et poux laids ». Ce duo enflammera la place de la bascule avec le son folk de sa country américaine.

Pour la Fête nationale, le ***feu d'artifice intercommunal*** sera tiré à Grandfontaine depuis le stade le mercredi 13 juillet. Restauration, buvette et musique seront au rendez-vous place de la bascule jusqu'au coucher du soleil.

Les ***mardis des rives*** se rendront à Montferrand-le-Château le 23 août. Cet événement gratuit proposé par le Grand Besançon est organisé sur place avec les communes de Montferrand-le-château et Grandfontaine. Chaque année un appel à candidatures est lancé en février par le Grand Besançon Métropole pour sélectionner la dizaine de groupes qui se produiront durant les mardis d'été dans les communes traversées par le Doubs. Les chanteurs et musiciens doivent être inscrits dans une démarche professionnelle et proposer un « set » au caractère festif et familial d'une durée de 90 minutes devant un public de 1.500 à 2.000 personnes. Les candidats sont ensuite sélectionnés en lien avec La *Rodia*, Scène de musiques actuelles de Besançon, et *Le Bastion*. Alors venez nombreux, mais il ne faut pas oublier de réserver car le succès de cette manifestation ne se dément pas d'année en année.

Le Patrimoine culturel de Bourgogne-Franche-Comté à portée de clic

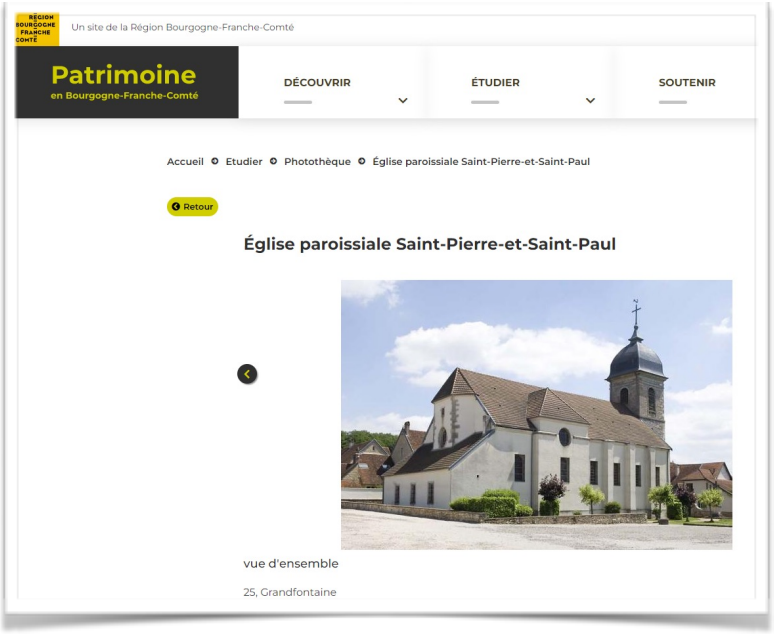

La Région Bourgogne-Franche-Comté vient de lancer son nouveau site sur le patrimoine culturel régional : *https://patrimoine.bourgognefranchecomte.fr/*. Vous pouvez désormais explorez notre région depuis chez vous au travers de photos, de vidéos, de visites virtuelles et d'explications fournies et préparer vos prochaines balades à partir de la carte interactive.

Il a fallu deux ans au service de l'inventaire pour restructurer l'ancien site afin de le rendre plus accessible, plus agréable à utiliser et plus complet. Il est divisé en quatre grands volets :

- « Découvrir » ;
- « Etudier » ;
- « Soutenir » ;
- « Valoriser ».

Le service de l'inventaire général du patrimoine est né en 1964 d'une idée du ministre des affaires culturelles André Malraux. C'est trois ans plus tard, en 1967, que se sont ouverts les services régionaux d'inventaire en Bourgogne et Franche-Comté qui sont regroupés depuis 2015. Vous retrouverez l'histoire de ce service dans l'onglet « ***Découvrir*** » qui présente aussi les monuments historiques, les musées et les sites du patrimoine mondial de l'Unesco de la région.

Dans le volet « ***Etudier*** », vous pouvez consulter 93 études d'inventaires comme « les fortifications royales et nationales du 16e au 20e siècle » ou « le patrimoine religieux au 20e siècle » selon vos centres d'intérêt. Un moteur de recherche donne aussi accès à 50.000 dossiers d'inventaires et à une photothèque/médiathèque où l'on retrouve par exemple l'église paroissiale saint Pierre et saint Paul de Grandfontaine.

Le volet « ***Soutenir*** » présente les projets soutenus par des aides régionales comme *le musée des beaux-arts et d'archéologie* de Besançon ou encore la future *Grande Bibliothèque* dans l'ancien hôpital saint Jacques.

Enfin, l'onglet « ***Valoriser*** » présente les beaux ouvrages publiés par le service de l'inventaire de la Région Bourgogne-Franche-Comté, des expositions présentées lors des Journées européennes du patrimoine ou encore des itinéraires thématiques. Parmi ses publications on peut citer *Besançon et ses demeures du moyen-âge au 19e siècle* de Christiane Roussel ou l'ouvrage *Besançon, l'horlogerie dans la ville*, réalisé par Raphaël Faveraux en collaboration avec le Musée du Temps de Besançon.

Ce site est donc une mine de renseignements pour tous ceux qui s'intéressent au très riche patrimoine de notre région ou ceux qui veulent simplement retrouver de belles images dans leur canapé ou mieux… sur les routes de Bourgogne-Franche-Comté.

Quelques chiffres clés

Expression libre

Liste ***AGIR avec les Grandifontains***,

M. LECOMTE Serge, M. TAILLARD Jim, Mme OBERSON Samira, M. SKANA Eridan.

A l'approche de la période estivale, l'espoir était la sortie de cette pandémie de Covid 19. Espoir, hélas, douché par cette guerre en Ukraine, une canicule annoncée, une hausse des prix, avec pour conséquence un pouvoir d'achat qui s'érode.

Le monde bouge, la communication aussi, vous avez remarqué que notre village n'y fait pas exception avec :

- L'apparition de l'écriture inclusive dans l'Echo du lavoir,
- L'obtention d'une rubrique dans l'Echo (2270 caractères espace inclus) par l'opposition.
- L'installation d'un panneau d'affichage numérique.
- Et plus récemment l'application PanneauPocket qui permet d'avoir des nouvelles de la commune sur votre téléphone portable.

Nous espérons que tous ces nouveaux moyens de communication amélioreront la transmission de l'information, même si pour nous, le contact humain reste à privilégier. Quoi de mieux qu'une rencontre ?

Les communes ont été prudentes lors la construction des budgets municipaux cette année : pas d'augmentation du taux de taxe foncière pour la plupart des villages qui nous entourent, même sur des bourgs plus importants comme Ornans, Valdahon ou Roulans.

Alors qu'à Grandfontaine, la taxe foncière s'est alourdie de + 2 %.

Pour mémoire, lors de la campagne, la liste sortante, 'Bien être à Grandfontaine' s'était engagée à :

Créer un espace multi-sport convivial et attractif, transformer la bibliothèque pour en faire un espace multiculturel, embellir l'espace Paul Givernet et la maison de convivialité, réhabiliter le sous-sol de la mairie pour en faire la salle de conseil et d'exposition, aménager une aire de jeu au lotissement du Parc à la Banne et installer une borne de recharge pour les véhicules électriques. Ces promesses pourront-elles être tenues ? Au 1 janvier 2020 notre dette communale était de 1.695.303 €, au 31 décembre 2021 notre dette était de 1.617.032 €. Faudra-t-il encore augmenter la taxe foncière ou revoir à la baisse ces promesses de campagne ?

Voici donc l'été, profitez bien de cette liberté retrouvée !

Liste majoritaire ***Bien être à Grandfontaine***,

Les incertitudes actuelles liées au contexte géopolitique, économique, social et sanitaire ne doivent pas nous faire oublier l'essentiel : Grandifontaines et Grandifontains forment une communauté locale unie et solidaire, soucieuse de sa qualité de vie et qui agit à son niveau dans la mesure de ses moyens.

Nous poursuivons donc résolument nos actions pour améliorer les conditions de vie au sein de notre commune au niveau éducatif (l'école rénovée sera inaugurée le 25 juin et nous négocions pour éviter une fermeture de classe à la rentrée prochaine), patrimonial (travaux d'entretien de l'église et au niveau des ruisseaux), forestier (sentier botanique, coupes et plantations), urbanistique (discussions avec les promoteurs et GBM pour appliquer le Plan Local Urbain intercommunal en harmonie avec un esprit de village), des mobilités (projet de voies cyclables et amélioration de la sécurité des voiries), social (aides aux aînés et aux familles) et culturel (développement des événements festifs et conviviaux).

Nous maîtrisons les budgets de la commune sans alourdir son endettement puisqu'elle s'autofinancera intégralement en 2022. Néanmoins, pour faire face à la future diminution des dotations du Grand Besançon et de l'Etat en fonctionnement, nous avons été dans l'obligation de voter une augmentation des taxes locales de 2 % afin de préserver de la qualité du service public local ce que les usagers comprendront certainement. D'ailleurs, les dernières échéances passées pour le remboursement des projets réalisés (restructuration du groupe scolaire, crèche), nous pourrons sereinement envisager de nouveaux investissements pour l'avenir ainsi que nous nous y sommes engagés (trottoirs rue de l'église, aménagement des aires de jeux et sportives, médiathèque - espace multiculturel...).

Mais en cet instant, l'ensemble des élus de la liste Bien-être à Grandfontaine vous souhaitent surtout de profiter pleinement de vos loisirs estivaux et des moments de convivialité organisés par la commune pour retrouver enfin le goût du partage.

Risques solaires et cancers cutanés

La Maison Médicale de Grandfontaine organise, en partenariat avec la FeMaSCo (***Fé**dération des **Ma**isons de **S**anté et de l'exercice **Co**ordonné*) et l'ARS (***A**gence **R**égionale de **S**anté*), une journée d'information sur les impacts du soleil sur la peau le

Lundi 13 juin 2022 de 9 h à 17 h.

Dans la continuité de ce projet, vous pourrez prendre un RDV dédié au dépistage cutané, gratuitement, en juillet et août auprès d'un des médecins de la maison médicale. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Célia, secrétaire de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 du lundi au vendredi au *03.81.51.01.32*.

Vous pouvez accéder à la web-conférence du 11 mai 2022 : Dépistage des Cancers Cutanés

Animée par Dr. Jean WOLFARTH - Médecin Généraliste à la maison de santé de Baume-les-Dames et administrateur de la FeMaSCo-BFC

Intervention du Dr Hervé VAN LANDUYT - Dermatologue et vénérologue

Avec le lien : *https://femasco-bfc.fr/webconf.html*

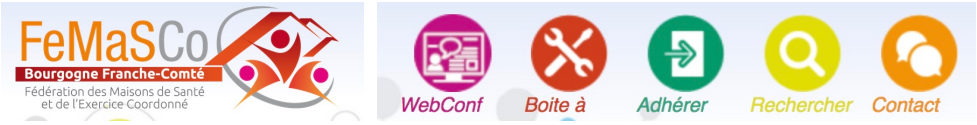

Quelques repères :

En France, le nombre de cas de mélanome a presque été ***multiplié par 5*** en moins de ***30 ans***. En 2018, on estime que le mélanome a touché 15.513 personnes et a causé 1.975 décès, et que la majorité de ces cancers sont liés à des expositions excessives au soleil, principalement des expositions intermittentes et intenses pendant l'enfance, notamment via les coups de soleil reçus.

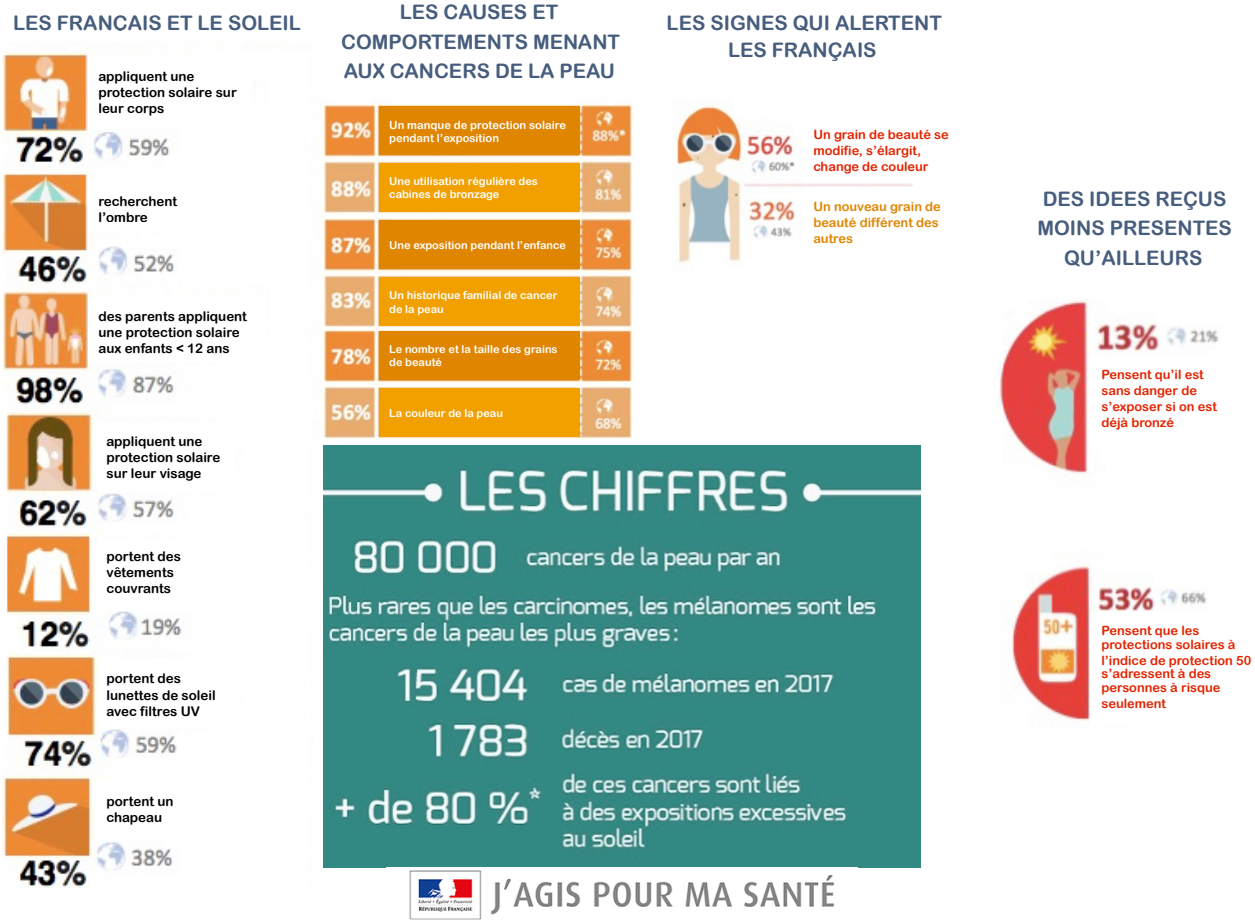

Avant de se quitter

GRANDFONTAINE

Ils apportent l'eau et l'électricité dans un village du Togo

L'Est Républicain - 21 avr. 2022 à 18:05

La formation des hommes à la maintenance des installations est indispensable pour la réussite de l'action. Photo ER

Bénévoles pour « Electriciens sans frontières », Henri Bermond et Bertrand Deldicque reviennent d'une mission à Tokpli, un petit village à l'est du Togo. Durant trois semaines, ils ont apporté de l'eau aux habitants mais aussi une alimentation électrique grâce à la réalisation d'un système photovoltaïque.

Bénévole depuis huit ans au sein « d'Électriciens sans frontières » (ESF), Henri Bermond rentre d'une mission de trois semaines de Tokpli, un petit village à l'est du Togo.

Avec Bertrand Deldicque, ils ont participé au programme cher à ESF, la lutte contre les inégalités d'accès à l'électricité et à l'eau. « Quel plaisir pour nous de contribuer concrètement à améliorer les conditions de santé et de vie des 600 habitants du village », confie Henri Bermond à son retour. Accueillis par Koffitsé Hoafé, le chef du village et des villageois enthousiastes, nos deux électriciens n'ont pas ménagé leur peine sous des températures dépassant 40°.

Formation de la population aux risques électriques

Ils ont participé activement à la réalisation d'un forage de 120 mètres pour l'alimentation d'un château d'eau avec pompage électro solaire, et d'un réseau de distribution de l'eau avec deux bornes-fontaines, ainsi qu'à la réalisation de six latrines sèches avec point d'eau pour le lavage des mains. Finis les allers et retours de 3 km pour aller chercher de l'eau de qualité douteuse dans le fleuve.

L'alimentation électrique de l'école primaire, du bureau du directeur, du magasin de l'école et l'installation de l'éclairage de la place du village grâce à la réalisation d'un système photovoltaïque ont soulevé l'enthousiasme de la population. Et l'installation du moulin à huile de palme et sa motorisation, quel événement. Plus de corvée d'écrasement des noix de palme avec les pieds pour les femmes et les enfants.

Enfin l'étape indispensable à la réussite de l'opération, la formation de la population aux risques électriques et au pompage afin d'entretenir et dépanner les nouvelles installations a conclu ces trois semaines de travail intense.

Cette opération illustre la raison d'être d'« Agir pour un développement social » (ADS), une organisation humanitaire franco togolaise qui place l'enfant et les populations rurales togolaises au cœur de ses actions.

Henri Bermond et Bertrand Deldicque sont fiers d'en avoir été deux des acteurs.

PanneauPocket

La vie d'une commune n'échappe pas aux péripéties (coupures d'eau et d'électricité, travaux, animaux égarés) mais également à des événements plus positifs (marché, fêtes, commémorations…). A cela s'ajoutent les échéances administratives (inscriptions à l'école, élections, recensement…).

Afin de faire passer l'information aux administrés au plus vite, un panneau lumineux a été installé à la sortie de Grandfontaine. Ce dispositif n'étant pas suffisant pour porter l'information à tou·te·s les habitant·e·s de notre commune, nous testons pendant un an une application : PanneauPocket.

Application disponible gratuitement sur l'AppStore et GooglePlay, vous pouvez ensuite choisir les communes auxquelles vous vous abonnez (***mes favoris***). Vous recevrez alors en temps réel une notification sur votre smartphone à chaque nouvelle information. Vous pouvez également consulter les informations sur Internet à l'adresse :

https://app.panneaupocket.com/

Frênes autour du stade

Comme vous avez pu le constater, la municipalité a fait procéder à l'abattage de 17 frênes implantés le long des deux ruisseaux. Cette décision s'est imposée pour des raisons de sécurité. En effet, nos frênes sont atteints de la *chalarose* (champignon pathogène). Le champignon s'installe sur toutes les parties de l'arbre (collet, houppier, racines, pousses et gourmands). Non seulement les arbres atteints dépérissent progressivement, mais ils contaminent également leurs voisins. Le quart Nord-Est de la France est particulièrement touché.

La situation ne saurait rester en l'état. Une réflexion va être menée par la commission forêt - environnement pour envisager le type de plants le plus appropriés pour les remplacer. L'espérance de vie d'un arbre dépassant de loin la nôtre, il convient de ne pas se précipiter.

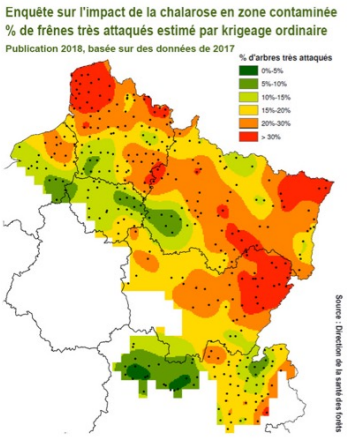

Vie pratique

Heures d'ouverture de la Mairie au public :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h45

Mercredi de 14h à 17h

Samedi de 9h à 12h

Téléphone secrétariat : 03.81.58.56.57
Site web : www.grandfontaine.fr

Permanence des élus municipaux :

tous les samedis de 10h30 à 12h ou sur rendez-vous.

Affichage des comptes rendus du conseil municipal :

- ✓ Mairie (sur le mur côté droit)
- ✓ *Place de la Bascule* (au début de la *Rue du Crot*)
- ✓ *Les Pépinières* (à l'entrée du lotissement)
- ✓ *La Belle Etoile* (Lotissement *l'Orée du bois*)

Ouverture de la bibliothèque, 1 rue de la Mairie :

Lundi et mardi de 17h à 18h15, mercredi de 10h à 12h, et samedi de 11h à 12h

Pendant les vacances scolaires, seules les permanences du lundi et samedi sont assurées

Fermeture au mois d'août.

Ouverture de la Poste de Montferrand :

Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Le samedi de 9h à 12h

Permanences des infirmières de Grandfontaine :

Sans rendez-vous, tous les mardis matin de 7h à 10h (sauf en période de vacances scolaires)

Tel : 03.81.61.23.38

Travaux bruyants :

Les tondeuses à gazon et travaux bruyants sont autorisés :

- Les jours ouvrables :

de **8h30 à 12h** et de **14h30 à 19h30**

- Les samedis :

de **9h à 12h** et de **15h à 19h**

- Les dimanches et jours fériés :

de **10h à 12h**

Brûlage :

Il est rappelé que le recours au **brûlage de matière végétale** (herbe et déchets de taille) ainsi que de tout autre matériau est **strictement interdit** quelque soit la période de l'année.

Déchetterie de Thoraise :

Lieu-dit *Le Chânet* 25320 Thoraise Tel/fax : 03.81.56.51.05 (elle se trouve à l'entrée du village de Boussières en venant de Thoraise)

Attention : la déchetterie est fermée tous les 1er jeudis du mois pendant les opérations de broyage des déchets verts (le 1er mardi du mois pour celle de Saint Vit)

OUVERT du lundi au vendredi de 8h30 à 12h20 et de 13h30 à 16h50, le samedi de 8h30 à 12h20 et de 13h30 à 16h50 (hiver) ou 17h50 (été).

Les habitants de Grandfontaine ont accès à toutes les déchetteries du Grand Besançon

L'Echo du lavoir - Bulletin municipal de Grandfontaine

Directeur de la publication : Henri BERMOND, Maire
Rédacteur en chef: Christophe RAVEL

Ont participé à ce numéro : *Clément AYMONIER, Christian BENOIT, Nicolas BOUSQUET, Angelina HUOT, Rachel JACQUEMAIN, Dorothée LAVAUX, Joëlle LELIEVRE, Géraldine PERROT, Christophe RAVEL et Henri BERMOND*

Passage à Grandfontaine du Raid Handi-Forts

Le Raid Handi-Forts est une aventure humaine (avec des sportifs handicapés et valides), proposée à des collégiens le 13 mai et des adultes les 14 et 15 mai.

Pour la 1ère fois depuis sa création en 2008, à la demande des organisateurs, la ville de Besançon et le Centre Omnisports Pierre Croppet, notre commune a eu le plaisir d'accueillir la 14ème édition du raid Handi-Forts pour un atelier sportif et la pause déjeuner. Cette manifestation qui allie sport et découverte de l'autre, rassemble des adultes handicapés et valides pendant deux journées d'épreuves et de parcours sportifs sur Besançon et sa proche périphérie.

Parties de la plage d'Osselle le samedi 14 mai au matin, les 28 équipes composées chacune de 6 participants, dont 2 en situation de handicap, sont arrivées au complexe sportif en fin de matinée pour les épreuves de biathlon. Moments riches en émotions, où le bonheur se lit sur les visages avec une complicité entre valides et handicapés touchante. L'entraide et la bonne humeur sont partagées par tou·te·s (coéquipier·ère·s, bénévoles et supporters).

Merci aux Grandifontain·e·s présent·e·s pour encourager les équipes et bravo à Arthur, participant de notre commune qui a fait un 5 sur 5 dans le mille à l'épreuve de tir à la carabine.

Et surtout un grand merci aux organisateur·rice·s et participant·e·s, de nous avoir fait partager cette aventure humaine extraordinaire pour changer notre regard sur le handicap.